



Assemblée générale

Distr. générale
18 novembre 2014
Français
Original : anglais

Soixante-neuvième session
Point 170 de l'ordre du jour

Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à la Chambre de commerce internationale

Rapport de la Sixième Commission

Rapporteur : M. Salvatore **Zappalà** (Italie)

I. Introduction

1. La question intitulée « Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à la Chambre de commerce internationale » a été inscrite à l'ordre du jour de la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale conformément à sa décision 68/530 du 16 décembre 2013.
2. À sa 2^e séance plénière, le 19 septembre 2014, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau, d'inscrire cette question à son ordre du jour et de la renvoyer à la Sixième Commission.
3. La Sixième Commission a examiné la question à ses 10^e et 29^e séances, les 14 octobre et 14 novembre 2014. Les vues des représentants qui ont pris part aux débats sont consignées dans les comptes rendus analytiques correspondants (A/C.6/69/SR.10 et 29).
4. Pour l'examen de la question, la Commission était saisie d'une lettre datée du 10 août 2012, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/67/191).
5. À la 29^e séance, le 14 novembre, le Président de la Commission a rappelé qu'à la 10^e séance tenue le 14 octobre 2014, la délégation française, qui coordonnait la question, a indiqué qu'elle avait décidé de ne pas pousser plus loin l'examen de la demande de statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale de la Chambre internationale du commerce à la session en cours et se réservait le droit de la présenter à une session ultérieure.
6. À la même séance, la Commission a conclu l'examen de cette question sans prendre de décision.

